

Actu ordures ménagères et tri sélectif

LES JOURS DE COLLECTES DES DÉCHETS



ORDURES MÉNAGÈRES
Le lundi



LE TRI SÉLECTIF
Le lundi en semaines paires



COLLECTE DE PAPIERS ET JOURNAUX

Les bennes de collectes permanentes de papiers et de journaux sont installées près du terrain des sports, à côté de la benne à verre.

Les sommes récoltées grâce à ces bennes servent à financer les projets pédagogiques de notre école.

Arrêté pris par la Communauté de Communes Bretagne Romantique en conseil communautaire du 24/02/2022 dans le cadre du PLUI

MESURES de PROTECTION du BOCAGE

Effets de la délibération du 24/02/2022 : Obligation de dépôt d'une DP pour les coupes et abattages d'arbres isolés, haies, réseaux de haies et de plantation d'alignements.

Je suis **habitant** Quel impact pour moi ? Vous devez déclarer en mairie toutes coupes d'arbres sur votre terrain.

Quels arbres sont concernés ? **TOUS les arbres et espaces boisés**, où qu'ils soient, sont concernés par cette délibération, sauf s'ils constituent une menace ou un danger, ou s'ils font l'objet d'une exception (saussaie ou régime forestier, plan simple de gestion, autorisation par arrêté préfectoral).

Comment se passe la procédure de déclaration préalable aux abattages d'arbres ?

- 1- Une déclaration préalable doit être déposée en mairie
- 2- Le maire a un mois pour instruire votre dossier et prendre un arrêté
- 3- L'arrêté doit être affiché durant 2 mois avant coupe sur le terrain où se situe l'arbre que vous souhaitez abattre

Déclaration Préable

Et si je ne fais pas de déclaration préalable, qu'est-ce que je risque ? Le maire peut décider d'engager une procédure judiciaire pour non respect du Code de l'Urbanisme en saisissant le procureur de la République. A l'issue de la procédure, le juge peut vous infliger une amende allant de 200€ à 300 000€ (de l'article L480-4 du Code de l'Urbanisme).

+ d'infos : dans la mairie du lieu d'abattage prévu

Frelon asiatique

Les premiers nids de frelon asiatique commencent à se former dans les abris de jardins, sous les toitures ouvertes, dans les arbres. Le piégeage se fait dès à présent.



Le Petit Messenger N°23



INFOS PRATIQUES

www.plesder.fr
Facebook : Hôtel de Ville Plesder

Mairie : 02.99.69.44.76

Horaires d'ouverture :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h / 12h	13h30 / 17h30
Mardi		13h30 / 17h30
Mercredi	9h / 12h	13h30 / 17h30
Jeudi		13h30 / 17h30
Vendredi	9h / 12h	13h30 / 17h30

Mot du Maire

Chères Plesdéroises, chers Plesdérois,

Comme de tradition, au cours des mois de mars et d'avril le Conseil Municipal débat des orientations budgétaires de la commune et vote le budget annuel.

Je peux vous assurer que notre budget est sain et excédentaire que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Vous n'êtes pas sans ignorer que c'est dans une période contrainte et compliquée que nous avons dû élaborer ce nouveau budget communal. La hausse du coût de l'énergie, la hausse des coûts en général vont fortement impacter nos dépenses de fonctionnement. Une fois de plus j'en appelle à la responsabilité et au civisme de tous les utilisateurs des bâtiments et structures publics pour être vigilants sur l'utilisation de l'éclairage, du chauffage et des fluides en général.

Concernant nos investissements nous souhaitons malgré ce contexte tendu, maintenir notre politique d'investissement pour toujours améliorer les conditions de vie et les conditions d'accueil de notre commune et en parallèle soutenir le tissu

économique et donc l'emploi. Que ce soit dans le secteur des réseaux, des voiries, des bâtiments ou de l'aménagement urbain, nous poursuivons en 2023 la même tendance que les années précédentes.

Même si le contexte national ne porte guère à l'optimisme, nous continuerons de maintenir, à Plesder, la joie de vivre. Pour cela, et comme je l'ai rappelé lors de mes vœux à la population, il en va du comportement de chacun, du respect des règles de vie en société. Essayons de faire quelques efforts au quotidien, que ce soit en voiture en respectant le code de la route, ou avec l'entretien des espaces verts. Nous avons encore déploré, des vols de plantes ...etc.

Nous faisons en sorte de contribuer au « Bien vivre en harmonie et dans une bonne qualité de vie » !

L'année 2023, nous le savons, sera jalonnée de nombreuses incertitudes, de situations que nous subirons plus que nous ne les maîtriserons. Pourtant, si chacun d'entre nous concède parfois un petit effort de tolérance, de solidarité, un petit pas vers l'autre, comme savent le faire toutes les personnes qui font vivre nos associations ; notre vie à tous n'en serait que meilleure et il ferait encore mieux « bon vivre à Plesder ».

Evelyne SIMON-GLORY
Maire de PLESDER

Passeports et Cartes d'Identité

ATTENTION AUX DELAIS

Les demandes de passeports et CNI (Cartes Nationales d'Identité) se font dans les mairies équipées de dispositifs de recueil. Combours, Tinténac et Evran sont les plus proches de notre commune. Aujourd'hui les délais se situent entre 4 et 6 mois.

Procédure :

1. Compléter sa pré-demande en ligne sur le site passeport.ants.gouv.fr
2. Prendre rendez-vous en ligne sur le site rendezvouspasseport.ants.gouv.fr

Où se renseigner auprès des Mairies lors de la prise de rendez-vous :

Mairie de COMBOURG : 02.99.73.00.18

Mairie de TINTENIAC : 02.99.68.18.68

Mairie d'EVRAU : 02.96.27.40.33

PLESDER GRATUIT

CHASSE A L'OEUF

DIMANCHE 9 AVRIL 2023

JARDIN DE LA MAIRIE - 11 HEURES

OUVERT AUX PLESDÉROIS(ES) DE 2 à 12 ANS ACCOMPAGNÉS D'UN ADULTE

ORGANISÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE PLESDER EN ASSOCIATION AVEC LE FOYER DES JEUNES

Toi aussi, participe !



Voyage organisé par
le Comité de Jumelage
PLESDER - AHORN



Viens, on t'emmène

N'attends pas,

Dernières places disponibles.
Réservez avant
le 12 Avril 2023.

A Quoi ?

Voyage de 3 jours d'échanges interculturels et de découvertes de la région de BADE-WURTEMBERG (Allemagne)

Quand ?

Du 17 Mai (19h) au 21 Mai 2023 (vers 20h30) (Pont de l'Ascension)

Où ?

A AHORN-BEROLZHEIM

Qui ?

Tous, jeunes et moins jeunes, seul ou en famille. Toi, si tu souhaites faire un petit break dans une super ambiance

Combien ?

96 € / enfant et ado de - de 16 ans
130 € / adulte

Informations,

Réervations

A.CLOSSAIS : 06 89 93 94 46
clossais.soazig@wanadoo.fr

37^{ème} Relais des villages

DIMANCHE 7 MAI 2023

51 KM SUR 13 COMMUNES
Départ de Calorguen : 13h15

RESTAURATION
Boulette
Galette-saucisse

ANIMATIONS
Les Bordées de l'ouest
Chants marins

REPAS DANSANT
Salle de fêtes de Calorguen
Adulte : 16 €
enfant : 8 €

Organisé par l'association Relais des Villages Calorguen. Pour plus d'information : 06 17 13 44 22

Toute une banque pour vous

DECATHLON

PLESDER

AXE RENNES / ST-MALO

DIMANCHE 16 AVRIL

VIDE-GRENIER

18^{ème} année

Restauration sur place

Réservé aux particuliers #
2,50 € le mètre (3 m mini)
SUR RÉSERVATION !

06 80 10 43 42

ORGANISÉ PAR L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE PLESDER ET DES CHAMPS-GENAUX



Impôt sur les revenus

Calendrier 2023 de la campagne de déclaration des revenus.

QUAND DÉCLARER VOS REVENUS ?

Déclaration en ligne : ouverture le 13 avril 2023.

Dates limites par zone :

- Zone 1 : départements 01 à 19 et non-résidents **25 mai 2023**
- Zone 2 : départements 20 à 54 **1er juin 2023**
- Zone 3 : départements 55 à 976 **8 juin 2023**

Date limite de dépôt au format papier le 22 mai 2023.

Campagne déclarative 2023 : Les agents des Finances publiques se déplacent près de chez vous

Pour les usagers dont la situation ne peut être prise en charge lors d'un contact à distance, la Direction régionale des Finances publiques assurera des permanences sans rendez-vous dédiées à la campagne déclarative dans les accueils de proximité ci-dessous.

Secteur de Saint-Malo

Service de gestion comptable de Dol-de-Bretagne : 27 avril et 4 mai (matin)
Mairie de Dinard : 4 et 11 mai (après-midi)
France Services de Pleine Fougères : 9 mai (après-midi)
France Services de Combours : 3 et 10 mai (matin)
France Services de Mesnil-Roch : 4 et 11 mai (après-midi)
Mairie de Tinténac : 5 et 12 mai (après-midi)

Bilan 2022

L’année 2022 aura été marquée par une forte inflation du coût de la vie et cela affecte chacune de nos familles. L’activité économique intense des derniers mois, a un impact à la hausse important sur les prix de tous les biens et services que nous consommons et cela est vrai également pour les dépenses municipales.

Madame le Maire présentait le mardi 28 mars dernier, le Compte Financier Unique, de la commune, en séance du Conseil Municipal. Les résultats budgétaires de l’année 2022 sont satisfaisants et traduisent la poursuite de la maîtrise du budget de la collectivité depuis 2008.

Sur le budget de fonctionnement :
1/ Des dépenses maîtrisées : Les charges à caractère général sont stables. Les différentes augmentations liées au contexte actuel (inflation, révision des prix contractuels, énergies) ont été atténuées par la bonne gestion et la rationalisation de certains postes de dépenses par l’ensemble des services.
Les charges de personnel sont quant à elle en légère augmentation du fait de l’augmentation du point d’indice, de la revalorisation du SMIC et de l’engagement en faveur de la valorisation des agents.

2/ Des recettes optimisées : Malgré la stabilité des contributions de l’Etat à la collectivité, les produits du service (redevances de services, occupation du domaine public et locations) et les recettes fiscales (produits des impôts locaux, droits de mutations) sont optimisés.

Un résultat global positif permettant à la collectivité de conserver une bonne capacité financière sans avoir besoin de faire appel à l’emprunt. Cet excédent de fonctionnement permettra de financer les investissements de la commune.

Sur le budget d’investissement : Avec un montant en euro par habitant des dépenses d’investissement inférieur à la moyenne de la strate (229 €/habitant contre 286 €/habitant pour les communes entre 500 et 2 000 habitants), Plesder se distingue au travers d’un plan de travaux en 2022 à hauteur de 196 222 € :
Aménagement place de l’Erable et illuminations de Noël (131 419 €), remplacement électroménagers suite à l’incendie de la cantine (36 818 €), équipements mairie (5 981 €), mise aux normes garderie (2 601 €), porte et volets roulants boulangerie (5 232 €)...

Il en ressort un excédent de fonctionnement de : 124 004 € et un excédent d’investissement de : 102 482 €

Un budget sain et maîtrisé pour débuter 2023

Le budget 2023 s’est construit dans le contexte nouveau que nous connaissons, marqué par la poursuite d’une inflation significative, une augmentation forte des coûts énergétiques et des coûts des investissements.

Ce budget est conçu sans remettre en cause les nombreux services que notre commune offre à sa population, que ce soit dans les domaines de la petite enfance, de la vie scolaire, de la jeunesse, du sport, de la culture ou encore du lien social. Il maintient également l’ensemble des subventions aux associations, si nécessaires à la vie de notre commune.

Il veille aussi à ne pas faire subir une augmentation trop forte des tarifs municipaux auprès des familles notamment des services scolaires.

Notre ambition est de tout faire pour que nos marges de manœuvre soient conservées.

Le résultat positif de notre budget d’investissement et la gestion budgétaire de la commune, avec une augmentation modérée de l’impôt foncier de 2% et les demandes de subventions (DETR, ADSIL, LEADER ainsi que fond vert) permettront de poursuivre pour l’année 2023, la réalisation de ces projets pour un montant estimé de 191 744 € :
Effacements de réseaux rue de l’Oisellerie et du Chêne Huby, construction de l’extension de l’atelier municipal, aménagement du garage en lieu de stockage pour les associations, travaux dans la cantine, l’école et la garderie...

L’élaboration d’un budget municipal constitue un effort collectif. Je désire remercier tous mes collègues et les employés de la municipalité qui ont contribué à sa préparation.

Impôts locaux

	Taux 2022	Taux 2023
TFPB : Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	39,32%	40,11%
TFPNB : Taxe foncière sur Propriétés Non Bâties	48,05%	48,05%
TH : Taxe d’habitation sur les residences secondaires	-	15,63 %

Le conseil municipal a décidé une hausse de +2% du taux de TFPB à la majorité des voix.

Le Maire,
Evelyne SIMON-GLORY

